

Nos remerciements à M. Malouin, avocat de Québec, pour ce qui suit. Nous regrettons de ne pas avoir eu cela plus tôt, en même temps que la gravure.

MONUMENT DE MONTCALM.

(Extrait du manuscrit inédit de J. A. Malouin.)

Voyez la gravure, page 489.

Le premier de novembre 1827, Lord Dalhousie convoqua, au Château St. Louis, à Québec, une assemblée des citoyens, y prononça un discours et nomma un comité chargé de l'exécution de son projet. Le 27, il posa solennellement, dans le jardin du gouvernement, la première pierre du monument des illustres Wolfe et Montcalm. Ce site fut alors préféré à celui des plaines d'Abraham, parce que l'on se proposait d'élever une colonne à l'endroit où, d'après la tradition, Wolfe mourut entouré de quelques-uns de ses officiers. Le site choisi offrait plusieurs avantages, celui de frapper d'abord la vue de l'étranger et de tenir constamment sous les yeux de la population les noms des deux héros. Placé au milieu d'arbres déjà vieux, quoique encore très-beaux et verdoyants, commandant la vue de toute la rade, Pôbelisque de Wolfe et de Montcalm est un des objets qui se gravent le plus fortement dans la mémoire de tous ceux qui visitent Québec (1).

La cérémonie de la pose de la première pierre fut faite avec une grande pompe civile et militaire : une courte allocution fut prononcée par Lord Dalhousie, et des discours en forme de prière par l'aumônier (*chaplain*) de la garnison, le Dr. Mills, et par l'aumônier provincial, le Dr. Harkness. Un ancien compagnon d'armes de Wolfe, M. Thompson, alors âgé de 95 ans, fut invité par Lord Dalhousie, dans les termes les plus flatteurs, à donner, sur la pierre, les trois coups d'usage. (2)

La dernière pierre, à la pointe de Pôbelisque, fut posée le 28 septembre 1828, en présence de Lord Dalhousie et de son successeur, Sir James Kempt, le jour même du départ de ce gouverneur, par le capitaine Fox Maule, son neveu.

Le monument a, en tout, 65 pieds de hauteur. Sur le cénotaphe, au bas de Pôbelisque, est cette belle inscription, due au Dr. Fisher :—

MORTEM VIRTUS COMMVNEM
FAMAM HISTORIA
MONVMENTUM POSTERITAS
DEDIT.

Sous cette inscription se lit cette autre :—
HUIUSCE

Monument in Memoriam virorum illustrium,
WOLFE ET MONTCALM,
Fundamentum P. C. Georgius Comes de Dalhousie ;
In Septentrionalis Americae partibus
Ad Britannos pertinentibus
Summam Rerum administrans ;
Opus per multos annos prætermissum
Quid duci egregio convenientius ?
Auctoritate promovens, exemplo stimulanus,
Munificentia fovens.

Die Novembris xvâ A. D. MDCCCXXVII.
Georgio IV. Britanniarum Rege.

(Traduction.)

LE COURAGE LES AYANT RÉUNIS DANS
UNE MORT COMMUNE,
L'HISTOIRE LEUR DONNERA UNE
EGALE GLOIRE
ET LA POSTÉRITÉ UN MÊME TOMBEAU.

CE

Monument à la mémoire des illustres
WOLFE ET MONTCALM

Fut élevé par George Comte de Dalhousie,
Gouverneur-Général

Des Possessions Britanniques dans
L'Amérique Septentrionale.

Il appuya de son autorité, stimula par son exemple
Et favorisa par sa munificence,

Quoi de plus digne d'un illustre Gouverneur ?

Cette entreprise longtemps différée,
XV Novembre 1827.

Sous le règne de

George IV. Roi d'Angleterre.

Du côté du nord, on lit le nom de MONTCALM, et du côté du sud, celui de WOLFE, l'un et l'autre en gros caractères.

En 1869, le monument de Wolfe et Montcalm, que l'intempérie des saisons avait fini par détériorer, fut refait à neuf. Le 8 septembre de la même année, à 10½ heures de la matinée, eut lieu la pose de la pierre angulaire. La cérémonie fut présidée par Sir N. F. Belleau, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. On plaça dans la pierre de fondation : une jarre contenant un tracé du monument sur lequel on lisait :—

Wolfe and Montcalm
Monument.

Restored

At a cost of \$1,000, raised by
Public subscription

In

1869,

In the 34th year of the Reign of

Her Majesty Queen

Victoria.

Sir John Young, K. C. B., Governor General of the Dominion of Canada ; Sir N. F. Belleau, Lieut. Governor of the Province of Quebec ; John Lemesurier, Esq., Mayor ; Henry Fry, Esq., Treasurer ; T. J. Rickon, Esq., Architect ; Messrs. H. & T. Hatch, Contractors.

Lord Aylmer suivit l'exemple de Lord Dalhousie, et, dans sa sollicitude pour la mémoire de Wolfe, il n'oublia pas non plus celle de son illustre rival. Comme la tombe de Montcalm attendait encore l'épithaphe composée, peu de temps après l'événement, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont ce héros était membre, il fit mettre, dans l'église des Ursulines un marbre portant ces brèves et sublimes paroles :—

Honneur

à

Montcalm !

Le destin, en lui dérobant

La victoire,

L'a récompensé par

Une mort glorieuse !

Ce fut dans cette église que l'on déposa à la hâte, à la lueur des flambeaux, le soir du 14 septembre 1759, la dépouille mortelle de Montcalm, mort le même jour des blessures qu'il avait reçues au combat de la veille.

La France, jalouse de perpétuer la mémoire d'un nom cher à sa gloire militaire, décerna à Montcalm un monument funèbre. Ce monument n'est jamais arrivé au Canada, on croit que le vaisseau à bord duquel il fut mis fit naufrage ; mais l'histoire a conservé la belle épithaphe écrite par l'Académie française et destinée à orner le mausolée.

La tombe de Montcalm fut ouverte en 1833. A l'exception du crâne, l'on trouva les ossements et la bière dans un état de décomposition complète.

Le crâne, recueilli et placé dans une belle châsse vitrée, se conserve religieusement dans le musée du pensionnat des Dames Ursulines de Québec.

Voici maintenant un extrait d'une lettre de feu M. le Grand-Vicaire McGuire, auteur de la notice historique qui précède. Cette lettre, écrite à M. le Commandeur Viger, que la mort a enlevé du nombre de nos citoyens les plus dévoués à la gloire du pays, a trait à une opinion répandue plus ou moins dans le public, touchant le lieu précis où la dépouille illustre de Montcalm avait été déposée :

« L'idée d'un trou de bombe qui reçoit la dépouille mortelle d'un héros distingué, dit M. McGuire, est pleine de poésie ; et mon imagination a souvent été bercée de la pensée que l'immortel Montcalm avait obtenu ce rare bonheur. Mais un certain instinct m'ayant porté, il y a quelques années, à chercher les preuves de ce fait, j'eus la douleur de voir disparaître ce qui me paraît aujourd'hui une douce illusion ; et malgré mes efforts depuis pour rétablir ma première croyance, je n'ai pu réussir.

« Les arguments qui ont ébranlé ma foi sont : 1o. Que les annales du monastère ne font nullement mention de ce trou de bombe. On y lit seulement ces paroles : « *Le général Montcalm a été enterré dans notre église à la lueur des flambeaux.* »

2o. « Que la tradition du couvent, à cet égard, est presque nulle : car de toutes les anciennes sœurs, deux ou trois seulement croient avoir oui raconter à leurs devancières ce fait, tandis que les autres anciennes n'en ont jamais entendu parler. D'ailleurs, il est très-possible que l'on ait prit pour une tradition de la maison ou du pays, la mention de la bombe faite dans l'*Hi toire du Can da* par Smith.

3o. « Que la tradition chez le peuple n'a pas conservé la mémoire de ce fait. J'ai interrogé, dans le temps de mes premières recherches et encore tout récemment, à l'occasion de vos questions, des vieillards intelligents, et notamment une personne fort sensée et d'une excellente mémoire, M. Parent, père de feu M. Parent, du Séminaire de Québec, dont le père avait servi dans l'armée vaincue. La réponse invariable a été que l'église des Ursulines reçut les cendres de Montcalm, mais nul souvenir du trou de la bombe.

4o. « Lors de l'ouverture de la tombe de Montcalm, en 1833, et en plusieurs occasions après, une ancienne religieuse du couvent (Sœur Saint-Ignace, morte en 1839, âgée de 88 ans) qui avait été présente à la sépulture du général, interrogée par moi à plusieurs reprises, et à des intervalles assez longs, a constamment répondu qu'elle n'avait jamais entendu parler du trou de bombe.

« Quant au récit du même fait par les compilateurs du Dictionnaire Historique, et par l'Académie française, dans son épithaphe composée pour le tombeau de Montcalm, je pense que ces auteurs ont puisé à la même source ; et qu'en dernier analyse l'anecdote repose sur la seule autorité de Bougainville, qui, avec une imagination ardente, un enthousiasme exalté, s'est peut-être laissé entraîner, ou égarer par une brillante pensée. »

(A continuer.)

Les amis de l'hon. M. Langevin veulent fêter son retour par un banquet.

Samedi, 21 novembre, s'ouvrira un bazar à la salle St. Jean-Baptiste pour une bonne œuvre.

On annonce que Sir Hugh Allan veut établir à Québec sa place d'affaires et que ses vapeurs demeureront désormais dans ce port.

On apprend que son Honneur le Maire de Montréal va être fait Chevalier de la Légion d'Honneur pour les services signalés rendus par lui comme Président du Comité de Secours de Montréal en faveur des Français.

Le Maire de Cork, Irlande, vient de recevoir une semblable marque de distinction pour ses services analogues.

M. SAUVAGEAU.—On lit dans la *Minerve* :

Le monde commercial s'est ému ces jours derniers de la disparition d'un homme très-estimé, qui aurait laissé derrière lui un déficit de \$42,000. D'autres confrères en ayant fait connaître le nom, nous nous sommes plus les mêmes raisons de le taire. Mais nous croirions manquer à un devoir en ne réagissant pas contre les appréciations toujours dénuées de charité qui ont cours dans ces occasions. M. T. Sauvageau, syndic officiel, a été la victime de spéculations malheureuses. Il a lutté deux mois avant que d'en arriver à cette fatale détermination. Ceux qui l'ont connu intimement ont assisté à ses angoisses, à ses nuits passées dans les larmes, à son désespoir. Tant qu'il a conservé une chance de pouvoir se racheter, il a lutté énergiquement. Ce n'est que lorsque la terrible clause de l'acte de faillite qui envoie le Syndic défalcaire au pénitencier a été sa seule ressource, qu'il s'est décidé à fuir ce suprême déshonneur.

LE CONDAMNÉ LEE.—Le malheureux Lee alias Inglebretsen qui, dans un moment de funeste égarement, avait frappé d'un coup fatal l'infortunée Mad. Foster, et qui devra bientôt expier son crime sur l'échafaud, est décidé, paraît-il, à mourir enfant de l'Eglise catholique. Tous les jours il reçoit la visite de bonnes sœurs qui l'instruisent des vérités de la foi catholique qu'il devra bientôt embrasser. Dans sa cellule, qui est plus grande et meilleure que celle des autres prisonniers, il passe son temps à lire et à s'entretenir de religion ou d'autres sujets avec ceux qui viennent le visiter. Depuis la dernière exécution capitale à Montréal, il y a eu quelques changements à ce sujet. Ainsi, maintenant l'exécution a lieu privément et l'heure est fixée par un ordre en conseil à huit heures de la matinée. Il n'est permis d'y assister qu'au Shérif ou son député, le geôlier et le médecin de la prison, et telles autres personnes qui auraient une permission spéciale du Shérif.

Il a été baptisé la semaine dernière.

LES FOUS DES ROIS DE FRANCE.—Suite.

La reine Catherine de Médicis, ayant appris que la femme de Brusquet était horriblement laide, voulut la voir. Brusquet, pour que la scène fût divertissante, avait dit à la reine que cette femme était sourde, et à celle-ci, que la reine n'entendait rien, si l'on ne haussait la voix. La cour se réunit chez Catherine, afin d'assister à cette grotesque présentation.

Brusquet mena par la main sa femme parée, attifée et accoumodée ni plus ni moins que le jour de ses noces, avec ses cheveux épanchés sous son chaperon, comme une jeune épousée. Brusquet avait pris la mine douce et affairée d'un nouveau marié. Personne, à ce spectacle, ne put s'abstenir de rire à pleine gorge.

Mais ce fut bien pis, quand la femme se mit à crier haut comme une folle, et quand la reine cria plus fort, l'une et l'autre supposant qu'elle n'était pas entendue. Le bruit résonnait jusques à la basse cour du Louvre.

M. de Strozzi devina le premier la supercherie de Brusquet ; et, sans doute pour taire son courtois à l'égard de la reine, qui était dupe de la malice du bouffon, il appela un valet de chiens, qu'il vit dans la cour en équipage de chasse, la tompe pendue au cou. Il lui ordonna de sonner de toutes ses forces aux oreilles de la femme de Brusquet, et ne lâcha cette malheureuse qu'après l'avoir rendue véritablement sourde pendant plus d'un mois.

Brusquet, qui eût préféré que sa femme fût muette, se promit de faire une musique plus désagréable aux oreilles de Strozzi ; ayant su que le maréchal, arrivé à la dérobade, était descendu à son hôtel du faubourg Saint-Germain, il va réclamer l'assistance des cordeliers pour un gentilhomme possédé du diable, et il conduit chez Strozzi deux de ces religieux, qu'il avait préparés d'avance, à tenir tête à tous les démons de l'enfer.

Le maréchal était couché et lisait, quand les cordeliers entrèrent, armés du missel et d'un pot d'eau bénite. A cette vue, le maréchal, qui n'était rien moins que dévot, se lève en fureur avec de terribles blasphèmes ; les moines commencent leurs aspersions et leurs exorcismes ; la colère de Strozzi redouble : il cherche son épée, et, ne la trouvant pas, se jette sur les révérends pères, qui l'accueillent à coups de goupillon. Ce fut une bataille d'autant plus plaisante, que les cordeliers croyaient avoir affaire à un véritable possédé. Cette scène tumultueuse amena la foule autour de l'hôtel.

Brusquet s'était empressé de raconter l'aventure au roi, qui s'en égayait beaucoup, et qui envoya demander au maréchal comment il se trouvait des Cordeliers. Le maréchal, mécontent d'avoir été traité trop catholiquement, porta plainte contre Brusquet à l'inquisiteur de la foi, le jacobin Mathieu Orry, qui fit arrêter par ses agents l'audacieux bouffon, accusé de « s'être aidé des ministres de Dieu pour s'en servir à risée. »

On l'aurait jugé comme hérétique, si le roi ne fût venu lui-même le tirer de prison, à la grande joie de Brusquet, « qui n'eut jamais si belle peur, dit-il, craignant ces messieurs les inquisiteurs plus que tous autres gens. »

La guerre entre le Fou du roi et le maréchal de France n'était pas allée si loin pour finir ou s'apaiser.

Le cardinal de Lorraine employait les facéties de Brusquet en manière de digestion ; il obtint du roi la permission d'emmener ce fou à Rome, où il se rendait en ambassade.

A peine fut-il à Rome, qu'il envoya un courrier à Paris pour annoncer que le pauvre Brusquet était mort, et pour inviter sa femme à se mettre en mesure de conserver le privilège de la poste : le roi accorda cette faveur à la veuve de son Fou, et celle-ci n'attendit guère pour se remarier avec le courrier même que le maréchal lui avait dépêché.

Brusquet, étonné de n'avoir plus de nouvelles de sa femme ni de sa poste, repasse en France et trouve un successeur établi dans sa maison. Ce ne fut pas sans peine qu'il entra dans la possession légitime de sa femme et de ses écuries.

Le cardinal de Lorraine emmena encore Brusquet avec les plénipotentiaires qui signèrent la paix à Câteau-Cambrésis, en 1558, et Brusquet eut tous les honneurs de ce voyage de Bruxelles, où Philippe II le prit en amitié et lui fit beaucoup de biens ; car Philippe, malgré sa puissance et son faste, n'avait qu'un maigre bouffon, qui, avec sa guittare et son braillement de chansons, excitait l'ennui et la pitié. Brusquet, qui parlait l'italien et l'espagnol, se surpassa en bonne grâce bouffonnesque, en reparties vives et goguenardes, en imaginatives fantastiques et imprévues.

Un jour, dans un splendide festin où le roi d'Espagne avait invité les grands seigneurs de sa cour et l'ambassade française, l'audacieux Brusquet s'éleva sur la table au milieu des plats, sans craindre de rencontrer les couteaux, et s'enveloppa de la nappe, en ramassant avec lui toute la vaisselle d'or et d'argent, que Philippe lui permit d'emporter en récompense d'une si étrange hardiesse : Brusquet sortit de la salle, courbé sous le poids de son butin.

(1) Le dessin en fut fait par le capt. Young, du 79e ou " Cameron Highlanders."

(2) M. Thompson est mort en 1830, dans sa 98e année.